

Introduction générale à la Convention sur l'eau

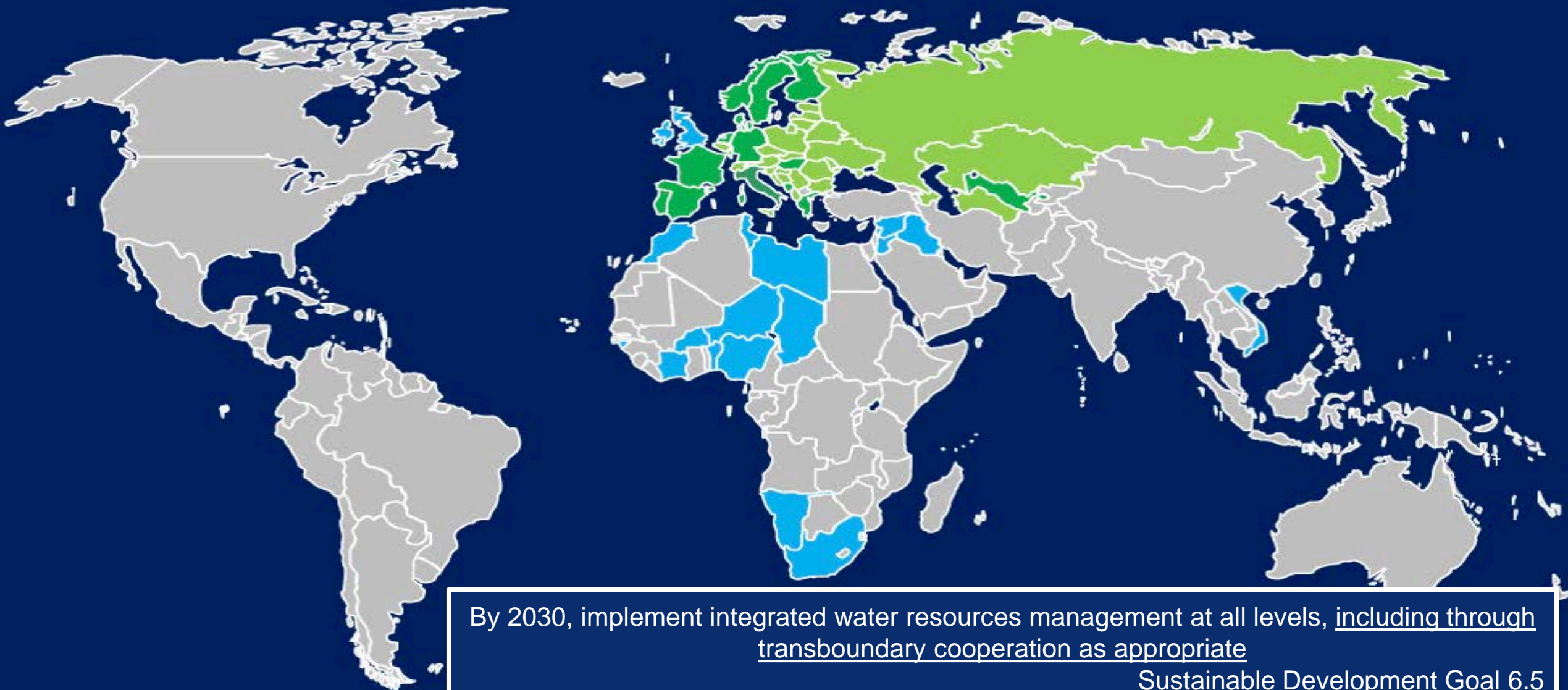
Francesca Bernardinini
Secrétaire de la Convention sur l'eau



UNECE

Convention sur l'eau de la CEE-ONU de 1992

- Négociée en 1990-1992 par le biais d'un processus intergouvernemental sous les auspices de la CEE-ONU, reposant sur le processus du Projet d'articles de la CDI
- Adoptée le 17 mars 1992, entrée en vigueur le 6 octobre 1996
- Protocole sur l'eau et la santé entré en vigueur en 2005
- A généré l'adoption d'accords pour presque toutes les eaux transfrontières de la région paneuropéenne
- A l'origine, la Convention sur l'eau de la CEE-ONU a été négociée comme un instrument régional dans la région paneuropéenne - mais qu'est-ce que l'Europe ?
 - Pas seulement l'Union Européenne, elle comprend tous les pays de l'ex-Union soviétique
 - Pas un continent pacifique
 - Pas un continent homogène en terme de développement économique
 - Pas un continent exempt des problèmes d'eau



Party to UNECE Water Convention (1992)

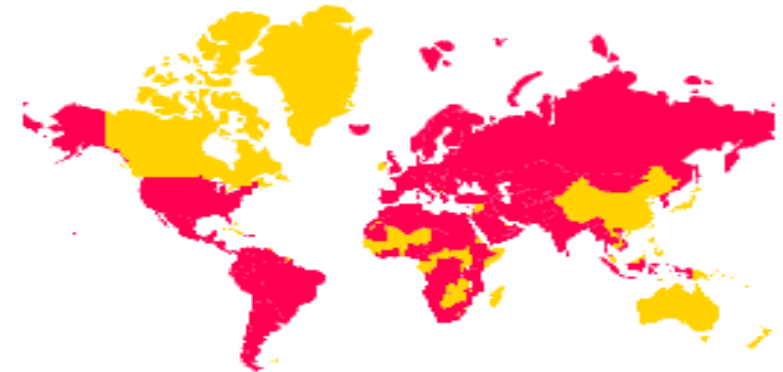
Party to UN Watercourses Convention (1997)

Party to both Conventions

Amendement de 2003 et mondialisation

Ouverture de la Convention sur l'eau à tous les Etats membres de l'ONU, dans le but de :

- ✓ Renforcer la coopération transfrontière dans le monde entier au travers de la mise en œuvre de la Convention
- ✓ Promouvoir le partage d'expériences et l'apprentissage mutuel au niveau mondial
- ✓ Construire un cadre intergouvernemental mondial pour les questions relatives à la coopération concernant les eaux transfrontières
- ✓ Renforcer les capacités, sensibiliser et élargir le soutien politique pour la coopération transfrontière
- Les amendements sont entrés en vigueur le 6 février 2013 (devenue opérationnels en 2016) => La Convention est un instrument mondial
- Plus de 60 pays n'appartenant pas à la région de la CEE-ONU ont déjà participé aux activités au titre de la Convention
- Certains d'entre eux ont annoncé leur intention d'y adhérer
- De nombreuses demandes pour des ateliers nationaux et régionaux de renforcement des capacités en vue de soutenir l'adhésion



Participation mondiale aux réunions au titre de la Convention

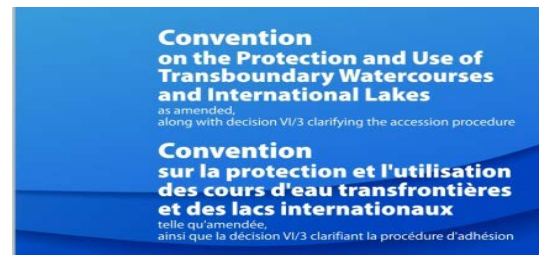
La Convention sur l'eau de la CEE-ONU

3 principes:

- Prévenir, contrôler et réduire les impacts transfrontières
- Assurer une utilisation équitable et raisonnable
- Obligation de coopérer au travers d'accords et d'organes communs

=> Objectif de gestion durable des ressources en eau

Support à la coopération dans le domaine des eaux partagées grâce à:



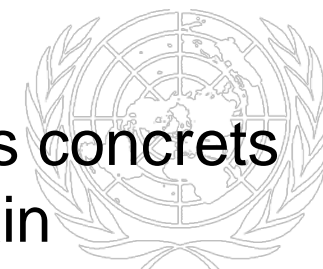
Un cadre
juridique
international



Un cadre institutionnel



Des projets concrets
sur le terrain



Obligations générales au titre de la Convention sur l'eau –(Partie 1)

- Obligation de prévenir, de maîtriser et de réduire les impacts transfrontières (obligation de diligence)
- Obligation de veiller à ce qu'il soit fait un usage raisonnable et équitable des eaux transfrontières
- Obligation pour les riverains de coopérer par le biais d'accords et d'organes communs

“

Autres dispositions :

- Art. 4. **Surveillance**

programmes en vue de surveiller l'état des eaux transfrontières

- Art. 5. **Recherche-Développement**

sur des techniques efficaces de prévention, de maîtrise et de réduction de l'impact transfrontière.

- Art. 6. **Echange d'informations**

dès que possible, l'échange d'informations le plus large

- Art. 7. **Responsabilité**

appui aux initiatives visant à élaborer des règles, critères et procédures

Obligations au titre de la Convention – Parties riveraines (Partie 2)

- Obligations spécifiques concernant la coopération transfrontière
- Pas d'obligations de conduite, mais des obligations de résultats
- Applicable entre les Parties riveraines

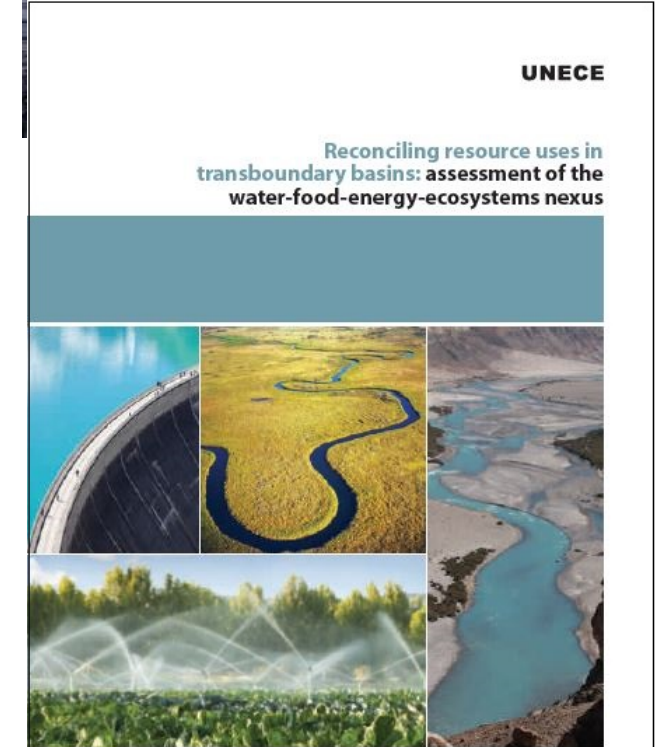
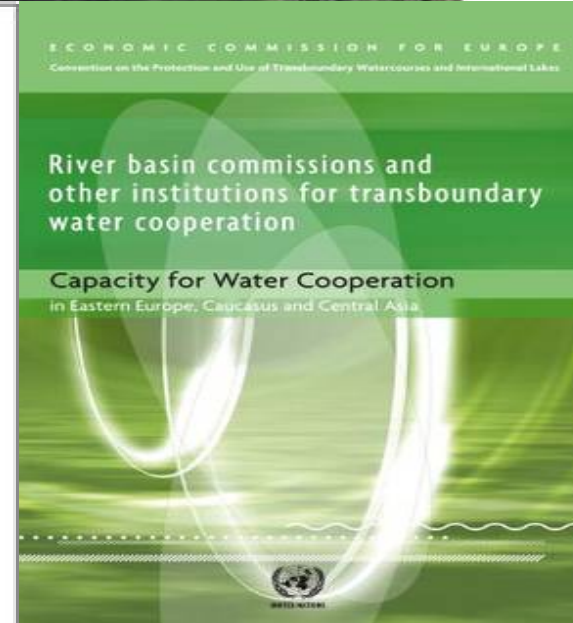
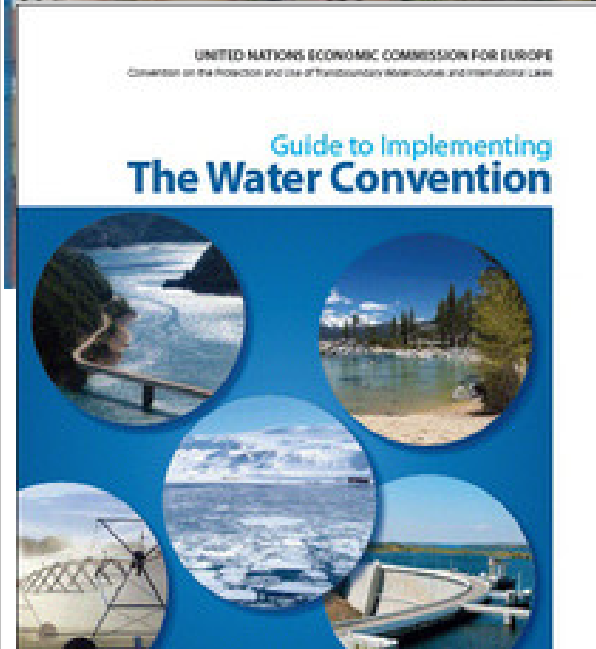
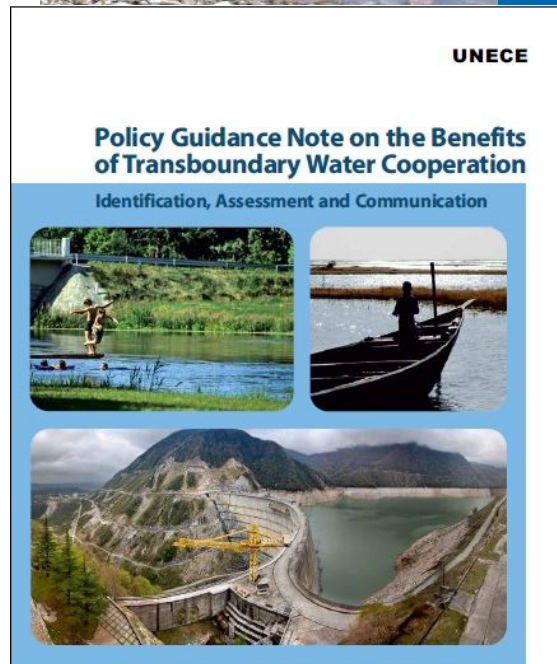
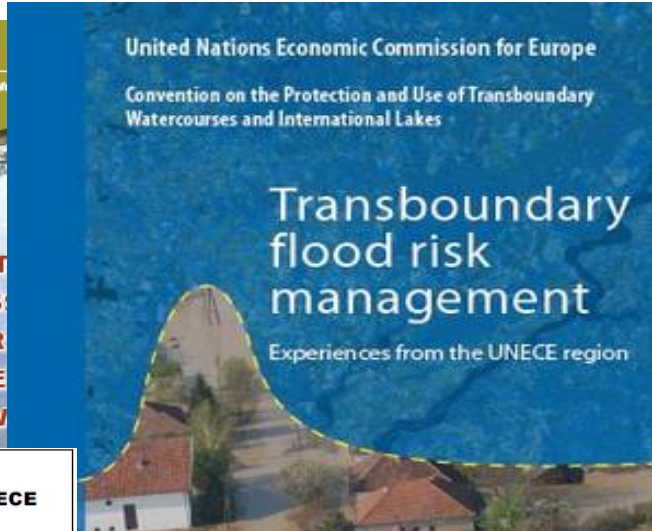
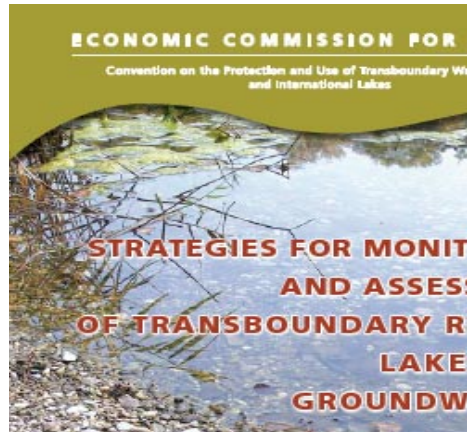
- Obligation de conclure des accords spécifiques et de créer des organes communs
- Consultation
- Surveillance et évaluation communes
- Echange d'informations
- Systèmes d'alerte et d'alarme
- Assistance mutuelle



Cadre institutionnel de la Convention sur l'eau - Le seul cadre aux Nations Unies pour la coopération sur les eaux transfrontières



Lignes directrices et autres documents politiques

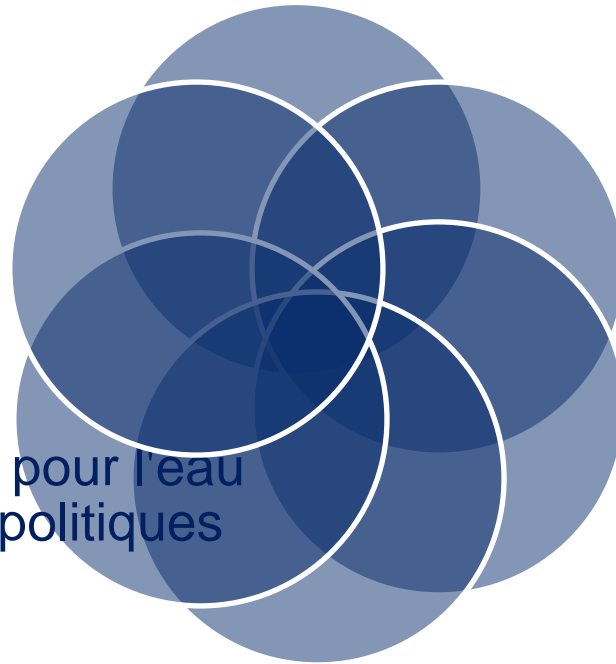


Programme de travail pour 2016-2018 : domaines de travail

Appui à la mise en œuvre et à l'application

Ouverture, promotion et
partenariats

Initiative européenne pour l'eau
et dialogues sur les politiques
nationales



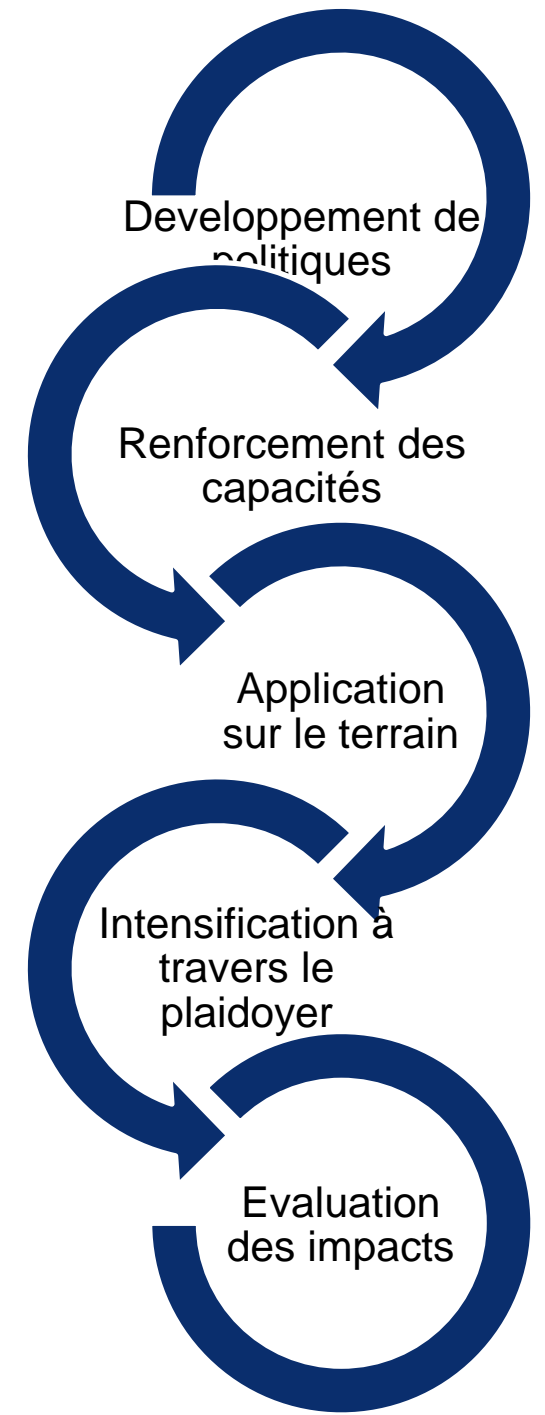
Identifier, évaluer et communiquer les
bénéfices de la coopération
transfrontière concernant l'eau

Adaptation au changement
climatique dans les bassins
transfrontières

Nexus- entre l'eau, l'alimentation,
l'énergie et les écosystèmes dans
des bassins transfrontières

Exemple: travail concernant l'adaptation au changement climatique dans les bassins transfrontières

- **Objectifs:** Promouvoir l'adaptation et la coopération, partage d'expérience, recueil et analyse de bonnes pratiques à échelle mondiale
- **Résultats:** Stratégies communes d'adaptation au changement climatique, incluant des mesures spécifiques d'adaptation pour certains secteurs
- **Activités:**
 - Plateforme d'échange
 - Réseaux mondial de bassins
 - Collecte de bonnes pratiques et lessons
 - Programme de projets pilotes



Evaluation des interactions eau-alimentation-energie-écosystèmes

- Objectif: promouvoir la coopération par 1) l'identification de synergies intersectorielles; 2) la définition de politiques et d'actions pour réduire les tensions; 3) l'aide aux pays dans l'optimisation de leur utilisation des ressources
- Série d'évaluations dans des bassins transfrontières des interactions sectorielles, des compromis nécessaires et bénéfiques
- Une méthodologie développée et appliquée dans les bassins du Alazani/Ganykh, Sava, Syr Darya, Isonzo/Soča
- > Evaluation en cours dans le bassin de la Drina; une évaluation dans l'aquifère du SASS devrait démarrer bientôt ainsi que en Asie Centrale et dans le bassin du Niger
- > Intérêt dans la méthodologie de la part de différents pays, du Nord et du Sud
- > Echange d'expériences dans le cadre de la Convention
- > Processus participatif qui contribue au renforcement des capacités



Comité d'application de la Convention sur l'eau

- **Prévention des conflits**
- Assistance pratique
- 9 membres qui siègent à titre personnel : avocats et experts dans le domaine de l'eau
- Procédures (procédure consultative, initiative du Comité, etc)
- Mesures (plan national de mise en oeuvre, accord sur la coopération transfrontière, renforcement des capacités, assistance technique), peut recommander des mesures plus strictes à la Réunion des Parties

La Convention et les ODD

- La Convention et son programme de travail sont alignés avec l'ODD 6 et la plupart des autres ODD
- La Convention est donc un outil important pour la réalisation de l'Agenda 2030
- La Convention a en plus un rôle spécifique pour le suivi de l'indicateur 6.5.2 sur la coopération transfrontière



Suive et examen des ODD et rapports périodiques au titre de la Convention

- CEE-ONU et UNESCO agences dépositaires pour le suivi et l'examen au niveau mondial de l'indicateur 6.5.2 sur la coopération transfrontière
- Le mécanisme de rapports périodiques de la Convention comme base pour le suivi
- Pourquoi des rapports périodiques au titre de la Convention:
 - Moyen pour renforcer la coopération, évaluer les progrès
 - Mobilisation des ressources
 - Echange d'expérience et bonnes pratiques
 - ⇒ Utile aussi pour les pays non-Parties (aussi pour établir une base de référence)
 - ⇒ Tunisie encouragée à soumettre son rapport national en 2017.



Avantages de la Convention

- Renforcement de la gouvernance de l'eau au niveau national et international et soutien à la réalisation des ODD
- Renforcement des capacités de gestion des ressources (transfrontières)
- Partage d'expériences
- Forum pour le dialogue avec la communauté internationale, les bailleurs de fonds, etc.
- Instrument flexible qui répond au besoin de ses Parties et dont le travail peut être façonné en fonction des besoins des Parties
- Aide à la mise en œuvre et à la prévention des conflits de manière non conflictuelle (Comité d'application)
- Cadre pour le plaidoyer politique sur l'importance de la coopération transfrontière

Futures réunions

- Groupe de travail sur la GIRE : 18-19 octobre 2016
- Atelier sur l'interaction eau-alimentation-énergie (nexus): 6-8 décembre 2016

www.unece.org/env/water

Water.convention@unece.org

